



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_035_PM

Objet : places de stationnement au-devant du 10 Grand Rue

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par madame [redacted] domiciliée au 4b rue de la Mairie 13370 Mallemort, sollicitant l'autorisation de réserver 2 places de stationnement au-devant de l'immeuble du 10 grand Rue à Mallemort afin d'effectuer son déménagement le :

Lundi 3 avril 2023 toute la journée

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement du déménagement.

ARRETE :

Article 1 : Madame [redacted], demeurant au 4b rue de la Mairie 13370 Mallemort, est autorisée à faire stationner un camion de 20m² au-devant de l'immeuble du 10 Grand Rue afin de procéder à son déménagement **le lundi 3 avril 2023 toute la journée.**

Article 2 : A cet effet les 2 places de stationnement situées au-devant de l'immeuble du 10 Grand Rue lui seront réservées.

Article 3 : la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice des Services Techniques
- Madame la Directrice générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée :

- Mme [redacted]

Fait à Mallemort, le 13/03/2023

Maire de Mallemort
Hélène GENTE

